



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Lors d'une séance ordinaire que tiendra le Conseil, le mardi 7 juillet 2020 à 20h00, à la salle des délibérations, située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly au 945, rue de l'Église, il statuera sur la demande de dérogation mineure visant la propriété sise au 4174 route Marie-Victorin, lots numéro 5 079 817.

La demande de dérogation mineure vise à régulariser l'élément dérogatoire suivant :

- Dérogation afin d'autoriser une marge de recul avant de 2,90 mètres, prescrite à 6 mètres dans la zone Ala 157, représentant un empiètement de 3,10 mètres ;
Cette disposition est non conforme à l'article 25 du règlement de zonage 97-367

Lors de cette séance, le Conseil entendra les personnes intéressées par cette dérogation mineure.

DONNÉ À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, CE 22^{ième} jour de juin deux mille vingt

Marie-Pierre Deschênes, directrice générale adjointe

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, entre 15 heures et 16 heures, le 30^{ième} 22^{ième} jour de juin deux mille vingt.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^{ième} jour de juin 2020.

Marie-Pierre Deschênes, directrice générale adjointe